

dans ses rapports des projets d'articles de Règlement rédigés de façon à donner effet, si la Chambre les adopte, aux changements qui pourront être proposés par le comité.—*Le président du Conseil privé.*

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Sharp, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Copies d'une lettre en date du 21 septembre 1968 adressée par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Secrétaire général des Nations Unies au sujet de la situation au Nigeria. (Textes français et anglais)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Corbin, appuyé par M. Marchand (Kamloops-Cariboo),—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Kierans, il est ordonné,—Que ladite Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par M. l'Orateur.

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Kierans, il est ordonné,—Que la Chambre, dans sa prochaine séance, se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Kierans, il est ordonné,—Que la Chambre, dans sa prochaine séance, se forme en comité pour prendre en considération les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Olson, la Chambre ajourne.

---

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Kierans, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du ministère